



BUDGET 2013-2014 COMMUNIQUÉ N°4

BUDGET 2013-2014

Mieux gérer les dépenses en infrastructures et réduire le poids de la dette

Québec, le 20 novembre 2012 – À l'occasion du dépôt du budget 2013-2014 du gouvernement du Québec, le ministre des Finances et de l'Économie, M. Nicolas Marceau, a annoncé une gestion plus saine des dépenses en infrastructures et de nouvelles sources de revenus diversifiées pour réduire le poids de la dette.

Une gestion améliorée des dépenses en infrastructures

« Le gouvernement libéral a pris des décisions qui entraînent une explosion des dépenses. Il a carrément hypothéqué l'avenir. C'est le cas, par exemple, des dépenses en infrastructures. Ces décisions ajoutent une pression intenable sur les dépenses courantes », a souligné le ministre.

Il a indiqué que plusieurs lacunes étaient apparues à l'égard de la gestion des projets d'infrastructures. Certains investissements n'étaient pas inscrits dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) et échappaient donc au cadre de gestion et de suivi. De plus, les coûts des projets augmentaient de manière importante entre le moment où ils étaient annoncés et celui où ils étaient réalisés. Des questions légitimes se posaient également sur la priorisation de certains investissements. Par ailleurs, une analyse, commandée par Infrastructure Québec, de 18 projets prioritaires récents a démontré que les coûts finaux étaient supérieurs de 78 % aux coûts prévus initialement.

« Nos craintes quant à la gestion des projets d'infrastructures étaient fondées. Il faut complètement changer les façons de faire. Nous resserrons donc les règles de planification et de gestion des projets pour tirer un meilleur parti des dépenses en infrastructures. Nous allons nous assurer que l'ensemble des projets seront inclus au PQI. Nous allons également évaluer le parc d'actifs actuel afin d'avoir une vue d'ensemble qui permettra de prioriser les besoins. Bref, nous nous assurerons que les Québécois en ont et en auront pour leur argent », a déclaré le ministre.

Il a ajouté que le rythme auquel les dépenses en infrastructures ont augmenté au cours des dernières années était insoutenable. « Notre gouvernement effectue un virage important pour nous ramener sur une trajectoire compatible avec notre capacité de payer. Le niveau de l'ensemble des investissements en immobilisations sera établi à un maximum de 9,5 milliards de dollars en moyenne pour les

cinq prochaines années, soit une réduction de 1,5 milliard de dollars par rapport aux niveaux prévus au budget 2012-2013 », a-t-il annoncé.

« Nous devons nous assurer que les investissements en infrastructures respectent notre capacité de payer et cessent de nous endetter davantage. Ce niveau de 9,5 milliards de dollars par année demeure considérable et permettra de maintenir la qualité de nos infrastructures publiques », a fait valoir le ministre.

Plan de réduction de la dette

« J'ai déjà signifié que nous entendons respecter les objectifs fixés par la loi concernant la réduction de la dette. Le gouvernement précédent voulait réduire la dette en imposant aux Québécois une hausse de 20 % de la facture d'électricité. Nous allons plutôt adopter une approche équilibrée », a affirmé le ministre.

Ainsi, il a annoncé que le prix de l'électricité patrimoniale sera indexé annuellement au coût de la vie à partir de 2014. Les revenus qui en découleront seront dédiés au Fonds des générations. Par ailleurs, la totalité des redevances minières, une somme estimée à 325 millions de dollars, sera versée au Fonds des générations à compter de 2015-2016. Les revenus de 100 millions de dollars issus de la hausse de la taxe sur les boissons alcooliques y seront également versés dès 2014-2015. Il en sera de même pour les revenus qui découleront de la hausse du bénéfice d'Hydro-Québec à la suite de l'abandon du projet de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2, ce qui représentera 215 millions de dollars par année à compter de 2017-2018.

Enfin, il a noté que la réduction des investissements en infrastructures publiques contribuera à réduire la croissance de la dette.

« Par ailleurs, il nous apparaît important de poser un geste pour rembourser la dette dès maintenant. En 2013-2014, 1 milliard de dollars du Fonds des générations sera utilisé à cette fin », a déclaré le ministre.

« Globalement, l'ensemble des gestes que j'annonce aujourd'hui nous permettra de respecter les cibles de réduction de la dette en fonction du PIB établies dans la loi. Cela signifie que dès l'an prochain, le poids de la dette en pourcentage du PIB commencera à diminuer », a-t-il conclu.

- 30 -

Source : Mélanie Malenfant
Directrice adjointe et attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances et de l'Économie
418 643-5270
514 873-5363